



Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

DEUXIÈME PUBLICATION

1. Raison sociale (nom) et siège du sujet transférant:
OC Sport Suisse Sàrl, Crans-Montana
2. Raison sociale (nom) et siège de la société reprenante:
OC Cycling Sàrl (société à constituer), Crans-Montana
3. Echéance du délai de déclaration des créances: **29.05.2017**
4. Adresse pour la déclaration des créances:
MAZARS SA
A l'att. de M. Serge Migy, Avenue de Gratta-Paille 2, 1018 Lausanne
5. **Indication:** Les créanciers de l'ensemble des sociétés participant à la scission peuvent, dans les deux mois qui suivent la troisième publication dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC), produire leurs créances et exiger des sûretés.
6. **Remarques:** OC Sport Suisse Sàrl projette de transférer son activité liée au domaine du cyclisme à OC Cycling Sàrl (société à constituer)

MAZARS SA
1018 Lausanne

03428381



Montag - Lundi - Lunedì, 27.03.2017, No 60, Jahrgang - année - anno: 135

Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori Aufforderung an die Gläubiger infolge Spaltung, Art. 45 FusG (übertragende und übernehmende Gesellschaft) - Avis aux créanciers suite à une scission, art. 45 LFus (société transférante et reprenante) - Diffida ai creditori in seguito a una scissione, art. 45 LFus (società trasferente e assuntrice)